



Dépassement du délai de succession

Par **andrefabien**, le **22/02/2019** à **15:30**

Bonjour,

Concernant le règlement des droits de succession dans un délai de 6 mois, j'avais des questions.

Que se passe t'il dans le cas où le notaire dépasse ce délai ?

Si un des héritiers ne peut régler les droits de succession dans le délai des 6 mois, la succession est-elle bloquée ?

Merci par avance de votre réponse.

Bien cordialement

Par **morobar**, le **22/02/2019** à **19:04**

Bonjour,

0.40% par mois de retard et 10% en sus au dela de 6 mois de retard.

Les emprunts sont faits pour ceux qui ont des besoins.